

RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE

2014



SOMMAIRE

L'AGGLO EN UN CLIN D'ŒIL	4
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	6
EMPLOI	10
TRANSPORTS	13
HABITAT	15
POLITIQUE DE LA VILLE	18
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU PAYS D'ARLES	21
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	24
EAU & ASSAINISSEMENT	26
FINANCES	30
CONSEIL COMMUNAUTAIRE	34
L'AGGLO EN IMAGES	36
SERVICES COMMUNAUTAIRES	38

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette Cité Yvan Audouard • 5, rue Yvan Audouard • BP 30228 • 13637 Arles Cedex
© 04 86 52 60 00 • Fax 04 90 18 43 79 • www.agglo-accm.fr // Directeur de la publication: Claude Vulpian - lepresident@agglo-accm.fr // Directeur de la rédaction: François Fornero - f.fornero@agglo-accm.fr // Rédactrice en chef: Laure Royan - l.royan@agglo-accm.fr // Secrétariat de rédaction: Anne-Paule Flouw - a.flouw@agglo-accm.fr // Conception-Réalisation: Graphistes Associés // Date: juin 2015 - Tirage: 1 000 ex sur papier 100 % PEFC // Crédits photos: ACCM-Service communication, ACCM-Service technique, Rémi Benali, Florent Gardin, Jean-Luc Maby, Lionel Roux.





CLAUDE VULPIAN,
PRÉSIDENT

Le mot du président

Le 30 mars 2014, une nouvelle assemblée communautaire est sortie des urnes, composée de 53 conseillers issus des six communes de la communauté d'agglomération.

Une élection au suffrage universel direct, qui, même s'il n'était pas total (système de fléchage), était une grande première. Jusqu'alors en effet, les conseillers communautaires étaient désignés par les conseils municipaux et non directement élus par les citoyens.

La volonté du législateur, à travers cette réforme, est de donner aux élus intercommunaux une plus grande légitimité alors qu'ils gèrent, de plus en plus, des compétences stratégiques en lieu et place des communes au sein d'établissements qui lèvent l'impôt. Le projet de loi NOTRe, en cours de discussion au Parlement, prévoit d'ailleurs, dès 2020, la mise en place d'une élection au suffrage universel direct avec un scrutin intercommunal, et non fléché commune par commune comme ce fut le cas en 2014. Les débats sont vifs autour de ce sujet et il n'est pas certain que cette réforme ambitieuse sera menée à son terme.

Cela se traduirait automatiquement par une politisation des élections, comme cela existe dans nos communes, qui mettront face à face des listes conduites par des partis à l'échelle intercommunale.

Je ne sais s'il faut s'en réjouir ou s'en plaindre, mais il est certain que cela bouleversera le mode de gouvernance que nous connaissons aujourd'hui dans notre communauté.

Celle-ci s'appuie en effet sur une majorité, qui m'a fait l'honneur de me porter une nouvelle fois à la présidence d'ACCM, composée de diverses sensibilités politiques, hors les extrêmes, qui se sont réunies autour d'un projet de territoire, en plaçant l'intérêt général au-dessus des clivages politiques.

Il nous appartient donc de poursuivre et amplifier le développement responsable et solidaire de notre territoire, qui bénéficie d'atouts exceptionnels, avec un objectif, une mission, une obsession : développer l'économie pour créer de l'emploi.

La tâche n'est pas facile et nous savons que nous ne ferons pas de miracles en quelques mois, les contraintes nationales (crise économique, baisse des dotations...) autant que locales (contraintes multiples, notamment en matière d'inondation, précarité et faible niveau de qualification d'une partie de la population...) constituant autant d'obstacles que nous devons franchir.

Mais plus la tâche est difficile, plus nous devons redoubler d'efforts et d'inventivité pour accompagner notre territoire vers la sortie de la crise, en ne négligeant aucune piste, aucun projet de création, ne serait-ce que d'un emploi.

Nous savons aussi que nous n'y arriverons pas seuls, nous n'en n'avons ni les moyens ni les prérogatives, les champs de l'emploi, de la formation et de l'économie étant vastes et (trop) complexes. C'est pourquoi nous avons mis en place, dès les premiers mois de la mandature, un conseil économique et social intercommunal, le Cési, espace de concertation regroupant l'ensemble des acteurs, qui accompagnera ACCM dans la définition des orientations, la mise en place, la priorisation et l'évaluation des actions.

Cette mise en commun de réflexion, d'expertise, voire de moyens est nécessaire. Non seulement parce qu'elle permettra de travailler plus efficacement, mais aussi parce qu'elle s'inscrit dans un processus inéluctable de mutualisation et de clarification de l'exercice des compétences sur un même territoire, dans un contexte de restrictions budgétaires fortes.



8 domaines de compétences

6 communes

POLITIQUE DE LA VILLE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

TRANSPORTS

EAU & ASSAINISSEMENT

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

HABITAT

EMPLOI

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
DU PAYS D'ARLES



**Saintes-Maries-
de-la-Mer**

Maire : Rolland Chassain
2 522 habitants
374 km²

144 500 hectares

83 816 habitants

53 conseillers communautaires



Saint-Pierre-de-Mézoargues

Maire : Jacky Picquet
242 habitants
4 km²



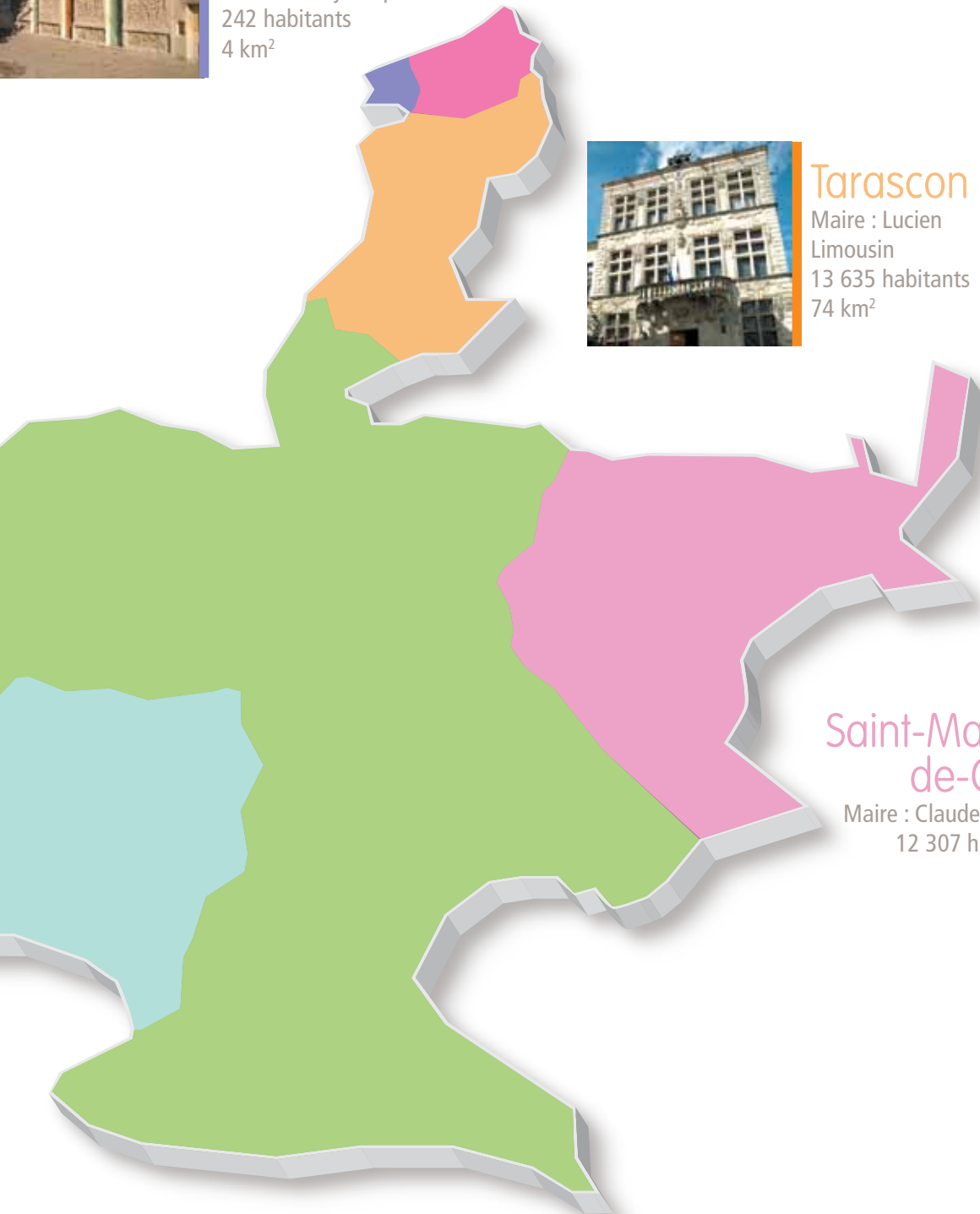
Boulbon

Maire : Bernard Dupont
1 535 habitants
19 km²



Tarascon

Maire : Lucien Limousin
13 635 habitants
74 km²



Saint-Martin-de-Crau

Maire : Claude Vulpian
12 307 habitants
215 km²



Arles

Maire : Hervé Schiavetti
53 575 habitants
759 Km²

Soutenir les filières, dé

La communauté d'agglomération poursuit ses efforts dans le domaine économique, notamment à travers l'aide aux filières porteuses, telles que la logistique, les industries culturelles et l'agroalimentaire, avec un objectif prioritaire : créer de l'emploi.

Le pôle d'activité de Saint-Martin poursuit son développement



En chiffres
Le pôle d'activité « Écopôle / Bois de Leuze » accueille environ 700 000 m² de bâtiments logistique et représente actuellement, sur une emprise foncière d'environ 471 hectares, 2 150 emplois au sein de 130 entreprises. Environ 1 000 nouveaux emplois sont attendus dans les prochaines années grâce aux projets en cours.



ACCM a poursuivi en 2014 son soutien au développement de la filière logistique sur les zones Écopôle et Bois de Leuze.

Les travaux d'aménagement permettant l'extension sur 120 hectares de la zone industrielle du Bois de Leuze se sont achevés : défense incendie, réseaux d'eau et d'assainissement, voirie (investissement global de 6 M€ TTC avec des recettes d'environ 2,8 M€ provenant du département, de la région et de participations des entreprises pour voiries et réseaux). Les études en vue de la réhabilitation du pont des morts, permettant d'assurer la continuité de circulation des véhicules entre le nord (Écopôle) et le sud (Bois de Leuze) du pôle d'activité ont été engagées en 2014.

Les études pour la création d'un giratoire en entrée de zone du Bois de Leuze sur la RD 24 et les réseaux accompagnant la réalisation d'un nouveau parc logistique sont terminées. Le montant de l'opération est estimé à 1,8 M€ TTC.

L'aménagement des abords de la gare SNCF de Saint-Martin-de-Crau, dans la zone Écopôle, comprenant la reprise du parvis, la création de parkings et de la voie d'accès incluant mobilité douce et végétalisation, a été réalisé en 2014 (coût : 1,3 M€ TTC, subventionné par la région dans le cadre du contrat régional et par le département dans le cadre du plan quinquennal d'investissement).

Les travaux de requalification du parking poids lourds en zone Écopôle et la création d'un point d'attente pour les chauffeurs intégrant une aire de déjeuner et des sanitaires ont été finalisés (coût 150 000 € TTC).

Les travaux d'amélioration des stations de défense incendie existantes sur les zones Écopôle et Bois de Leuze ont été réalisés.

Enfin, l'étude de faisabilité de la réalisation d'une plate-forme multimodale est relancée.

En 2014, ACCM a poursuivi les différents chantiers engagés depuis 2006 sur la quasi-totalité des zones d'activités économiques dont elle a la charge : création, extension, requalification.

Developper l'emploi

La zone du Roubian à Tarascon entre en phase de travaux

Le projet de requalification de la zone du Roubian est en phase opérationnelle avec le démarrage des travaux de réalisation de la tranche ferme du programme en 2015, à savoir : la requalification des

voies est-ouest et nord-sud de la zone commerciale, la mise en place d'une signalétique spécifique et d'importants travaux de reprise du réseau et d'un bassin pluvial (coût de la première tranche estimé à 1,7M€ TTC et subventionné par le département à hauteur de 70%).

En parallèle, la construction d'un système de défense incendie, dimensionné pour l'ensemble de la zone du Roubian et indépendant du réseau d'eau potable, a été achevé en 2014 (coût 1,6M€ TTC avec des subventions du département). À noter l'acquisition, par ACCM, d'un terrain de 8000m² en vue de la création d'une aire de stationnement poids lourds, tel que prévu dans le projet de requalification. Le Roubian, ce sont 80 entreprises installées et plus de 800 salariés sur un espace de 94 hectares.



Photo: Moby

Désenclavement du port fluvial d'Arles

Les études de maîtrise d'œuvre ainsi que les études hydrauliques et réglementaires afférentes au projet de création d'un pont passant au-dessus de la voie ferrée en zone nord d'Arles et permettant de désenclaver le port fluvial d'Arles se poursuivent. Le chiffrage de l'opération s'est précisé : environ 9,5 M€ (subventions de la région dans le cadre du contrat régional et du département dans le cadre du plan quinquennal d'investissement). Cette opération est planifiée pour une réalisation en 2015 et 2016 (pré-chargement des remblais en première phase et travaux au-dessus des voies ferrées en seconde phase après autorisation et conventionnement avec Réseau ferré de France).



Photo: Bessal

Montmajour et fer à cheval

À Arles, la zone de la plaine de Montmajour était toujours gelée durant l'année 2014 par les prescriptions du PPRIa, ayant empêché la délivrance de tout nouveau permis de construire. Des projets d'aménagement pourront voir le jour selon les prescriptions définitives du PPRI approuvé début 2015.

La situation est identique pour la zone du fer à cheval, à vocation artisanale, qui voit néanmoins une partie de son périmètre à aménager impactée par le projet de désenclavement du port fluvial.

L'ÉCONOMIE EN CHIFFRES

9 835	entreprises sur le territoire
950	hectares de zones économiques aménagées ou en cours d'aménagement
19	secteurs d'activités
17	zones d'activités économiques dont 12 d'intérêt communautaire
1 000	entreprises installées dans les zones économiques
6 480	salariés travaillant dans les zones



L'agglomération anime son tissu économique

- ACCM a reconduit son partenariat avec l'IUP administration des institutions culturelles. Ce partenariat s'est traduit par la mobilisation des étudiants du Master II sur des réflexions collectives en lien avec les problématiques que rencontrent la filière et ses principaux acteurs. Le rendu s'est déroulé en mars dans les locaux d'ACCM en présence d'élus communautaires et de professionnels qualifiés. Ce partenariat se poursuivra en 2015.
- ACCM s'est engagée dans l'élaboration d'une convention partenariale avec le pôle de compétitivité Terralia (ex-Pôle européen d'innovation fruits et légumes) en 2013. La subvention allouée au pôle, d'un montant de 10000€, a été renouvelée en 2014 dans l'objectif de promouvoir l'offre de services et d'accompagner les projets de développement des entreprises de la filière agricole et agroalimentaire.
- ACCM a organisé une matinée de rencontres des chefs d'entreprises de Tarascon. Objectif : les informer des projets de développement de la zone du Roubian et être à l'écoute de leurs attentes et besoins.
- ACCM a participé, aux côtés de la Chambre de commerce et d'industrie et de la Compagnie nationale du Rhône, à la manifestation des 30 ans du port fluvial d'Arles en juin 2014. L'occasion de rappeler le projet d'envergure de désenclavement du port porté par l'agglomération.
- Bilan positif pour la journée interentreprises co-organisée avec la commune de Saint-Martin-de-Crau le 3 décembre 2014. Une soixantaine de participants s'est mobilisée pour écouter les interventions et témoignages. Sont intervenus l'Ésat Les abeilles qui a détaillé ses offres de services logistiques, la société Distrimag qui a fait un point sur le fonctionnement du centre de vie (crèche interentreprises) et la Maison de l'emploi qui a présenté ses offres de services en matière d'accompagnement à l'emploi. La communauté d'agglomération a, quant à elle, fait un point détaillé sur les offres de service « emploi » et « économie » à disposition des acteurs économiques et a apporté son soutien à la dynamique de structuration des entreprises au travers d'associations de zones.



Un conseil économique et social intercommunal

ACCM a mis en place fin 2014 un conseil économique et social intercommunal (Cési) dont l'objectif est de confronter son projet politique de développement économique aux acteurs du territoire et de faire des propositions d'actions concertées pour développer l'économie au service de l'emploi. La première réunion du Cési s'est tenue le 18 décembre en présence d'une trentaine d'acteurs locaux représentant les organisations syndicales salariales et patronales, les services publics, l'État, les collectivités territoriales, les chambres consulaires et les acteurs de l'emploi du territoire.

Tous ont fait part de leur intérêt quant à la démarche proposée. De nouvelles séances plénières seront organisées dans le courant de l'année 2015.



Un soutien immobilier à l'initiative économique

Dans le cadre de son soutien aux entreprises, ACCM a acheté à la commune d'Arles en décembre 2012 le village d'entreprises situé en zone nord. Environ trente structures y sont aujourd'hui installées. Dans ce cadre, des travaux de réfection du bâtiment ont été entrepris (installation d'un système d'alarme dans les parties communes et mise en place d'un portail automatique) ainsi que des réalisations intérieures permettant d'améliorer les conditions d'accueil des entreprises (réfection de la signalétique et réhabilitation de trois bureaux). Une étude de performance énergétique de l'ensemble du bâtiment aboutira à la programmation de travaux de rénovation globale.

En parallèle, ACCM poursuit ses actions de promotion et de commercialisation de la Maison des industries culturelles et des éditeurs avec le projet d'élaboration d'un support de présentation de la structure.

L'agglomération soutient le développement de l'économie sociale et solidaire...



Dans le cadre du contrat local de développement de l'économie sociale et solidaire signé avec la Région, ACCM a coordonné, en novembre 2014 et pour la troisième année, le mois de l'ESS, en collaboration avec le Resspa (réseau de l'économie sociale et solidaire du Pays d'Arles) et la Cress (chambre régionale de l'économie sociale et solidaire). Plus de dix manifestations ont été organisées sur l'ensemble du territoire d'ACCM avec un point fort d'échanges et de rencontres à l'occasion du village de l'ESS.

3 000 salariés, soit 11% de l'emploi, relèvent de l'ESS sur le territoire d'ACCM. L'année 2014 a également été l'occasion de travailler à la reconduction du partenariat avec le conseil régional dans le cadre d'un deuxième contrat local de développement de l'économie sociale et solidaire.

ACCM a ensuite renforcé ses partenariats avec des structures régionales : Ésia pour la consolidation des acteurs de l'ESS et Inter-made pour l'accompagnement des porteurs de projets. ACCM travaille enfin en étroite collaboration avec l'union régionale des Scop.

L'agglomération accompagne le commerce et l'artisanat

Sur les quatre dossiers Fisac (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) déposés par ACCM en 2011, le premier à avoir été notifié est le dispositif « Crau Montagnette », en juillet 2013. 285 000 € (moitié ACCM, moitié État) sont dédiés aux aides directes (subventions accordées aux entreprises de commerce qui investissent pour leur activité).

Les trois Fisac d'Arles, en attente depuis 2012, ont, quant à eux, été notifiés en 2014, avec des dotations de l'État de 128 038 € pour le Fisac « Arles zones urbaines sensibles », 108 828 € pour le Fisac « Arles quartiers et villages » et 244 852 € pour le Fisac « Arles centre-ville secteur sauvegardé ». Les programmes, également financés par ACCM, seront mis en œuvre à partir de 2015.

La tranche 3 du Fisac de Tarascon a été notifiée le 18 novembre 2014 pour un montant de 303 792 €. Le périmètre porte sur le centre historique classé en zone urbaine sensible. ACCM qui assurera la maîtrise d'ouvrage, étudie la mise en œuvre de ce dispositif pour l'année 2015 en concertation avec la Ddte (direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et la commune de Tarascon. Le Fisac permet avant tout d'accorder une aide directe aux commerçants, artisans et entreprises de services pour des actions liées à la modernisation de leurs



activités ou de leurs équipements. Les aides peuvent aller jusqu'à 70% du montant des dépenses, sous conditions.

Pour poursuivre la redynamisation du centre commercial de Barriol, ACCM et la ville d'Arles ont engagé une réflexion avec l'Epareca (établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux), en partenariat avec les chambres consulaires, qui devrait se concrétiser par la réalisation d'une étude d'adéquation entre les besoins des habitants et les activités commerciales à développer.

... et la création, reprise-transmission d'entreprises

En 2014, la communauté d'agglomération a poursuivi son action de soutien à la création et reprise d'entreprises. À ce titre, deux structures associatives ont été accompagnées financièrement :

- Initiative Pays d'Arles (ex PAIL) à hauteur de 40 000 €.

Au cours de l'année 2014, IPA a obtenu des résultats très satisfaisants :

- 82 porteurs de projet, résidant ou créant leur activité sur le territoire d'ACCM, ont été accueillis,
- 39 projets ont été financés, représentant 284 000 € de prêts d'honneur et par effet de levier, 1 988 000 € de prêts bancaires ont été mobilisés.

- Couveuse Interface à hauteur de 10 000 €.

Au cours de l'année 2014, les résultats obtenus par la couveuse sont les suivants :

- 33 porteurs de projet ont été accueillis,
- 21 d'entre eux ont intégré le dispositif d'accompagnement en couveuse.

Des aides directes

- L'agglomération a accompagné l'opération « Camargue gourmande » organisée par l'office du tourisme d'Arles (12 000 €).
- Dans le cadre de son soutien à la filière industries culturelles, ACCM a renouvelé sa subvention au pôle industries culturelles et patrimoines à hauteur de 20 000 €. La communauté a également accompagné l'émergence du projet Archéomed par le biais d'un soutien au fonctionnement de cette association (7 500 €) et a soutenu l'organisation de Patrimoines2014@arles (1 000 €), prémices d'un forum des patrimoines qui devrait se dérouler sur 3 jours en 2015.
- ACCM a également soutenu (subvention de 3 000 €) le syndicat des jeunes agriculteurs des Bouches-du-Rhône dans le cadre de la pérennisation et du développement d'un dispositif d'aide à l'accompagnement post-installation.
- Dans le cadre de l'ESS, ACCM soutient le réseau de l'ESS du pays d'Arles (Resspa) à hauteur de 10 000 €, Solid'Arles à hauteur de 12 000 €, Inter-made et Ésia à hauteur de 15 000 €.

L'emploi, la priorité

Dans un contexte de crise économique, l'emploi et l'insertion professionnelle font plus que jamais partie des politiques prioritaires menées par ACCM, au travers du plan local pour l'insertion et l'emploi et d'actions innovantes dans les secteurs économiques porteurs du territoire, notamment la logistique.

Le Plie: l'accompagnement des demandeurs d'emploi

Le plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie) a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont particulièrement éloignées. C'est un outil d'animation, de coordination et de mise en œuvre locale des politiques d'emploi et d'insertion, fortement soutenu par l'Union européenne, qui rassemble l'État, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles, co-signataires de ce dispositif aux côtés de la communauté d'agglomération ACCM.

Le Plie est aussi un programme d'actions de mobilisation, d'insertion professionnelle, d'accompagnement à l'emploi et de relations avec les entreprises.

ACCM a consacré 183 000 € au Plie en 2014. Conjugué à l'intervention du conseil régional et du conseil général, ce financement a permis de mobiliser 567 172 € de fonds social européen (FSE).

25 actions ont ainsi été soutenues ou développées dans le cadre de la programmation 2014 du Plie.

L'accompagnement à l'emploi, la construction et le pilotage de parcours sont au cœur de l'intervention du Plie. Ainsi, en 2014, 837 demandeurs d'emplois ont bénéficié d'un accompagnement individualisé et d'un parcours d'accès à l'emploi (508 à Arles, 7 à Boulbon, 2 à Saint-Pierre-de-Mézoargues, 2 aux Saintes-Maries-de-la-Mer, 241 à Tarascon et 77 à Saint-Martin-de-Crau). Durant l'année, 449 d'entre eux ont accédé à un contrat de travail.



Jean-Luc Mabry

Des parcours riches et dynamiques

En 2014, au-delà des entretiens individuels dans le cadre d'un accompagnement renforcé, les adhérents du Plie ont bénéficié de multiples ateliers: estime de soi, techniques de recherche d'emploi, préparation et simulations d'entretiens d'embauche... Ils ont pu accéder également à des mises en situation professionnelle au sein de structures d'insertion par l'activité économique (chantier d'insertion, entreprise d'intérim d'insertion, régie de quartier).

Les parcours sont également l'occasion pour les adhérents du Plie d'être positionnés sur des étapes dites «emploi», c'est-à-dire sur des contrats de travail de courte et moyenne durées, via les clauses d'insertion notamment. Toutes ces actions contribuent à améliorer l'employabilité des personnes et favoriser leur retour à l'emploi durable.

Dans ce cadre, une action expérimentale a été mise en place en septembre 2014 avec l'intervention d'un psychologue du travail lors de la première phase de contact avec le nouvel adhérent qui est celle du diagnostic. Ces diagnostics permettent de réorienter le demandeur d'emploi, sur la base de préconisations individuelles, vers les dispositifs les mieux adaptés à ses besoins ou de confirmer l'orientation vers le Plie. 221 personnes en ont bénéficié lors du dernier trimestre 2014. Cette action se poursuit en 2015.



Jean-Luc Mabry



Les clauses d'insertion dans les marchés publics

Ce dispositif du code des marchés publics permet de demander à l'entreprise titulaire d'un marché d'embaucher des personnes en insertion professionnelle pour la réalisation de l'opération concernée.

ACCM a mis en place, depuis plusieurs années, une politique de promotion et de développement des clauses d'insertion sur le territoire. L'objectif pour la communauté d'agglomération est de soutenir l'emploi local par une insertion durable. Cela permet aussi de développer des coopérations avec les entreprises locales sur les questions de l'emploi.

Le nombre de marchés avec intégration d'une clause d'insertion en 2014 est de 45, dont 21 marchés ACCM (auxquels s'ajoutent une délégation de service public et un marché d'insertion) et 24 marchés d'autres donneurs d'ordre (communes, bailleurs sociaux, Dirrecte, hôpital d'Arles, fondation Luma...). L'ensemble de ces marchés a généré 110 contrats de

travail et a représenté plus de 32 000 heures d'insertion dont 11 000 heures pour les marchés ACCM, soit environ 21 équivalents temps plein tous marchés confondus. Les types d'activités représentés par ces marchés sont essentiellement le BTP, le nettoyage industriel, la maintenance, les prestations intellectuelles et les espaces verts.

Durant l'année 2014 la communauté d'agglomération a également mis en place de nouvelles collaborations avec différents donneurs d'ordre, donnant lieu à la signature de conventions de partenariat en lien avec des projets de territoires : Réseau ferré de France en vue du projet de la digue nord d'Arles, l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture en vue de la relocalisation de l'école nationale supérieure de la photographie, la SCI Ateliers d'Arles immobiliers dans le cadre du projet de la fondation Luma et Area Paca dans le cadre de la Zac des Ateliers.

En bref

La dématérialisation des appels à projets de la programmation du Plie. Lors de chaque appel à projets, les dossiers de demande de subventions sont consultables sur le site ACCM durant le dernier trimestre de chaque année.

Des emplois de parcours

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Différentes structures relèvent de l'IAE : chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, régie de quartier. Ces étapes de parcours permettent aux adhérents du Plie de bénéficier d'un contrat de travail et d'un salaire tout en continuant de travailler sur la construction de leur projet professionnel.

En 2014, le service emploi d'ACCM a soutenu 6 chantiers d'insertion présents sur le territoire :

- un chantier porté par Coup d'pouce (second œuvre du bâtiment) avec 14 places
- un chantier porté par les Marais du Vigueirat (éco-entretien et aménagement du site des Marais) avec 14 places
- un chantier porté par Teef (recyclage des vêtements) avec 12 places
- un chantier porté par Delta Sud Insertion (aménagement paysagers) avec 14 places
- un chantier porté par Actus (nettoyage des avaloirs par l'utilisation de la traction équine) avec 12 places
- un chantier porté par Défi (fouilles et petits aménagements sur le site de la verrerie à Arles) avec 12 places



Vers la création d'entreprise

Les adhérents du Plie contribuent au développement économique. En 2014, 28 adhérents arlésiens, 13 tarasconnais et 6 saint-martinois ont bénéficié d'un accompagnement à la création d'entreprise par le biais du dispositif Cité labs, mis en œuvre par Initiative Pays d'Arles. Ce dispositif permet d'accompagner la personne dans l'étude de faisabilité de son projet, apporte une aide à l'amorçage et oriente le porteur de projet vers les dispositifs de création d'entreprise. Huit entreprises sont en cours de création à la fin de l'année 2014.

Passerelle vers la logistique

Sur le modèle de « passerelle vers la métallurgie » conduite en 2012, le service emploi d'ACCM a construit, avec les partenaires du territoire et les entreprises concernées, un processus visant à rapprocher offres et demandes d'emploi local dans le secteur de la logistique, dans le cadre de l'extension sur la zone d'activités de Saint-Martin-de-Crau. L'objectif est d'informer et de préparer au mieux les demandeurs d'emploi aux métiers de la logistique, afin que les créations d'emplois prévues dans les années à venir bénéficient prioritairement aux habitants du territoire.

L'opération, menée le 13 juin 2013 sur la zone logistique de Saint-Martin-de-Crau en présence notamment du sous-préfet, a marqué le lancement de cette grande mobilisation pour l'emploi qu'ACCM a souhaité engager.

« Passerelle vers la logistique » s'est construite en plusieurs étapes et inclut différentes actions :

- dernier trimestre 2013 : mobilisation de l'ensemble des partenaires (entreprises de la logistique du territoire, Direccte, Pôle emploi, mission locale, espace emploi de Saint-Martin-de-Crau) et construction de la démarche qui a reçu un financement de l'État,
- février 2014 : mise en place par ACCM de lignes de transport en commun dédiées, depuis Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau en direction de la zone logistique et correspondant aux horaires de prise de poste des entrepôts (les lignes Z1, Z2 et Z3). La mobilité et le coût de déplacement sont en effet un des principaux freins d'accès à l'emploi pour les habitants du territoire,
- mise en place d'une campagne de communication et d'information tout au long de l'année, avec des réunions d'informations sur les différentes communes de la communauté d'agglomération. Au total, 11 réunions d'information collective co-



animées par ACCM, Pôle emploi et des entreprises logistiques de la zone saint-martinoise ont été organisées sur les communes du territoire. Deux cent soixante-douze personnes y ont participé,

- mise en place d'une formation expérimentale « préparation opérationnelle à la mise en emploi dans le secteur de la logistique » de 8 semaines dont l'objectif était de faciliter et favoriser le recrutement de personnes accompagnées par le Plie. Cette action a permis aux participants d'acquérir une formation technique, une expérience professionnelle en entreprise (4 semaines), une bonne connaissance du secteur, des métiers, des savoir-être attendus et des entreprises présentes sur la zone de Saint-Martin-de-Crau

L'opération globale « passerelle vers la logistique » se poursuit en 2015 en partenariat avec les entreprises du secteur logistique.

Un protocole renouvelé

Le protocole du Plie 2009-2014 sera renouvelé pour la période 2015-2019. Il est co-signé par l'État, le conseil départemental des Bouches-du-Rhône, le conseil régional Paca et la Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles.

Les partenariats

La communauté d'agglomération, à l'initiative de la création de la Maison de l'emploi du pays d'Arles, a poursuivi son implication et son soutien auprès de cette structure à travers une cotisation pour 2014 de 80 000 €.

La mission locale du Delta, à laquelle ACCM adhère (cotisation de 178 000 €), a accueilli 2 697 jeunes de moins de 26 ans en 2014 (premier accueil et suivi). Un accompagnement individualisé leur est proposé en matière d'emploi et de formation.

Les Rencontres de l'emploi

La cinquième édition des Rencontres de l'emploi a été reportée au mois de février 2015 (du 16 au 20), période plus propice aux recrutements. La formule, qui a porté ses fruits lors des 4 précédentes éditions, sera reconduite avec des rendez-vous conseils individuels, des « infos métiers », le traditionnel job dating et une demi-journée dédiée à la création d'entreprise.



Se déplacer dans l'agglo

Après trois années de fonctionnement, le réseau de transport communautaire Enviva voit sa fréquentation augmenter. Avec une progression de plus de 7%, le réseau enregistre 1,7 millions de voyages en 2014. Un réseau qui poursuit la mise en accessibilité de ses 120 points d'arrêts déterminés comme prioritaires.

La mise en accessibilité du réseau se poursuit

En 2014, ACCM a poursuivi la mise en accessibilité de ses points d'arrêt, suite aux exigences de la loi du 11 février 2005. Ainsi, 4 points d'arrêt supplémentaires ont été rendus accessibles (Lavoisier et halte ferroviaire de Saint-Martin-de-Crau et les deux arrêts La Clastre à Boulbon).

Le décret du 4 novembre 2014 offre aux autorités organisatrices de transport la possibilité de bénéficier d'un délai supplémentaire de 3 ans afin d'atteindre les objectifs fixés dans la loi de 2005. Pour ACCM, ce délai va se traduire par l'achèvement de la mise en accessibilité des points d'arrêts jugés prioritaires.



Jean-Luc Mabry



Reprise de la ligne Arles/Saintes-Maries-de-la-Mer

À la rentrée de septembre, la ligne n°20 Arles/Saintes-Maries-de-la-Mer, jusqu'alors gérée par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, a été transférée à ACCM. Les horaires de cette ligne restent identiques à l'offre préexistante. 270 personnes empruntent cette ligne chaque jour, dont 180 scolaires. Cette nouvelle ligne porte à 38 le nombre de lignes organisées par la communauté d'agglomération sur son territoire.

De nouveaux tarifs

1€ c'est désormais le prix du billet unité en vigueur sur l'ensemble du territoire communautaire. Les tarifs n'avaient plus évolué depuis 1996. Cette hausse du titre occasionnel s'accompagne toutefois d'une baisse de l'abonnement mensuel pour les utilisateurs réguliers du réseau (qui passe de 21,50€ à 20€) et de la création d'un titre de transport annuel afin de limiter les déplacements pour venir recharger sa carte à l'agence commerciale d'Arles.

Journée du transport public

Samedi 20 septembre 2014, s'est déroulée la 8^e édition de la journée du transport public placée sous le signe des déplacements de loisirs. Elle a été l'occasion de découvrir gratuitement le transport public. L'événement a aussi coïncidé avec les journées européennes du patrimoine donnant ainsi l'occasion de favoriser la découverte, en transport public, des monuments historiques ou des espaces naturels du territoire.



Le mobilier urbain fait peau neuve

ACCM a poursuivi l'homogénéisation de son mobilier d'information voyageur en installant 60 poteaux d'arrêts de bus du modèle « gayant » sur les lignes du réseau. Une cinquantaine de poteaux a été implantée pour la ligne n°20 Arles – Saintes-Maries-de-la-Mer en remplacement des poteaux d'arrêts du Conseil départemental. Le reste a été réparti sur différents circuits scolaires.

Envia, un réseau attentif à son jeune public

Pas moins de 3 342 élèves sont transportés quotidiennement sur les 19 lignes scolaires du réseau communautaire. ACCM et son réseau Envia mènent une politique conjointe d'information et de prévention des incivilités auprès du plus jeune public au travers de plusieurs actions durant l'année.



Lionel Roux

• Une politique d'information auprès des scolaires

Chaque année, l'équipe du service transport de la communauté d'agglomération visite des classes de Cm2 du territoire afin d'informer les élèves de l'offre de transport et de les familiariser avec leur prochain et nouveau mode de transport. Quelque 243 enfants sont ainsi concernés par cette action « sensibilisation des Cm2 ».

En parallèle, des visites sont effectuées auprès de l'ensemble des établissements scolaires du second degré avec comme objectif d'exposer les nouvelles offres de transport, de poursuivre le partenariat dans le domaine de la pré-

vention et la sécurité dans les transports scolaires et de présenter le dispositif de médiation dans les transports scolaires mis en place avec l'Addap 13.

• Prévention des incivilités: des actions efficaces

ACCM a poursuivi ses actions de prévention dans le cadre du dispositif d'accompagnement dans les transports scolaires mené par les médiateurs de l'Addap 13 (association départementale pour le développement des actions de prévention des Bouches-du-Rhône). Cette action de médiation a notamment pour mission d'accompagner les élèves et d'effectuer des actions de prévention auprès d'eux. L'objectif étant de faire adopter aux élèves LA « transport attitude », c'est-à-dire éviter les bousculades à la montée, valider sa carte, attacher sa ceinture de sécurité. Désormais et grâce à ces actions de prévention quotidiennes, les incidents sont quasi inexistantes dans les cars scolaires.

Parallèlement au projet de médiation confié à l'Addap 13, un travail pédagogique et éducatif com-

plémentaire est mis en place en direction d'élèves de sixième des collèges. Ces actions, appelées « opération sortir vite », visent à sensibiliser le public scolarisé aux éventuels dangers des transports collectifs et à apprendre à évacuer un car en un temps donné. Au total, 455 élèves de 6^{ème} ont été sensibilisés aux risques d'accidents dans les transports publics.

• Des collégiens visitent le dépôt de bus Envia

Deux classes du collège René Cassin de Tarascon et une classe du collège Morel d'Arles ont visité le dépôt de bus Envia situé en zone nord d'Arles.

Cette action, réalisée par ACCM dans le cadre de sa mission « accompagnement dans les transports scolaires », a été conduite en partenariat avec l'Addap 13. L'objectif de ces visites est de créer du lien entre les élèves et les conducteurs et de faire découvrir aux élèves les coulisses de leur ligne de bus (atelier, mécaniciens, ménage, lavage, contrôle etc.). Ces visites, positives en tous points, sont reconduites en 2015.



Jean-Luc Méby

Lutte contre la fraude

Le réseau Envia s'est engagé dans une campagne de lutte contre la fraude. Une grande enquête a été réalisée en octobre 2012 et a révélé un taux de fraude de plus de 19%. En moyenne, pour un réseau de taille similaire, le taux de fraude atteint en règle générale 8%. La campagne de lutte contre la fraude a reposé sur 3 axes :

- une campagne de communication sur la validation systématique à l'entrée
- une campagne de faux PV précédant une verbalisation des fraudeurs
- une meilleure visibilité des contrôleurs.

Cette campagne a porté ses fruits puisque le taux de fraude est passé à 11,9% en 2014.

LE RÉSEAU ENVIA EN CHIFFRES

1 euro	tarif unique ticket unité depuis le 1 ^{er} septembre 2014
7	lignes régulières
3	navettes gratuites à Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau
5	lignes interurbaines : Agglo 10 (entre Arles et Salin-de-Giraud), Agglo 20 (entre Arles et Tarascon), Agglo 30 (entre Arles et Saint-Martin-de-Crau), Agglo 40 (entre Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon via Boulbon), L20 (entre Arles et les Saintes-Maries-de-la-Mer)
3	lignes adaptées aux horaires postés
4	lignes de transport à la demande
19	lignes scolaires ouvertes à tous les publics
61	véhicules, climatisés et accessibles aux personnes à mobilité réduite
1 636 592	kilomètres commerciaux parcourus en 2014
1 766 674	voyages enregistrés
+ de 3 300	élèves transportés quotidiennement

Les navettes féria : un vrai succès



Pendant les férias du riz et de Pâques éditions 2014 et pour la quatrième année consécutive, ACCM, par l'intermédiaire de son réseau Envia, a mis en place des navettes nocturnes gratuites proposant des retours de minuit à 3h au départ d'Arles vers Tarascon (Boulbon et Saint-Pierre-de-Mézoargues à la demande), Mas-Thibert, Salin-de-Giraud, Saint-Martin-de-Crau (via Moulès et Raphèle) et les Saintes-Maries-de-la-Mer. Plus d'un millier de personnes les ont empruntées au cours de ces deux férias.

Des logements pour tous

En 2014, ACCM a consacré 1 161 800 € (604 800 € sur fonds propres et 557 000 € sur fonds délégués par l'État) en faveur du logement locatif social. Un investissement qui a permis la construction de 112 logements locatifs sociaux, la réhabilitation de 72 logements locatifs sociaux et le financement de 11 logements en vue de l'accession sociale.



Une politique foncière en faveur de l'habitat pérenne

Liée par convention depuis 2007 à l'Établissement public foncier de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF Paca) – convention prorogée jusqu'au 31 décembre 2015, ACCM a pour objectif la maîtrise foncière dans des secteurs à forts enjeux : 3 M€ sur 3 ans ont ainsi été budgétisés par l'EPF pour la création de 200 logements mixtes. Et afin de permettre l'intervention de l'EPF Paca et d'ACCM, les communes ont délégué leur droit de préemption urbain.

En 2014, l'opération Résidence Nostradamus et Villa Soléa à Saint-Martin-de-Crau a constitué un exemple de réalisation effectuée à l'appui de cette convention. Cette opération de 45 logements locatifs sociaux et 11 PSLA (location-accession) sur le site de l'ancien Super U, a en effet pu aboutir et bénéficier des décisions de financement et agrément nécessaires à l'aboutissement de ce projet, grâce au portage foncier de l'EPF Paca.

La deuxième Opah de l'agglomération, des résultats très encourageants

La deuxième Opah de l'agglomération vient d'achever sa deuxième année de fonctionnement. Lancée en avril 2013, ce dispositif incitatif en faveur des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs connaît une forte montée en charge puisque les objectifs quantitatifs globaux ont été atteints et ce, dès la deuxième année.

Pour mémoire, l'Opah de l'agglomération a la particularité de couvrir l'intégralité du territoire communautaire selon deux secteurs distincts :

- en centre ancien, en faveur des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs
- hors centres anciens, uniquement pour les propriétaires occupants.

Les résultats 2014 sont les suivants :

- 8 propriétaires bailleurs ont été accompagnés pour la réhabilitation de 15 logements : 8 logements conventionnés sociaux et 7

conventionnés très sociaux. Le montant total des subventions attribuées s'élève à 952 235 € regroupant la participation d'ACCM, de l'Anah (y compris fonds d'aide à la rénovation thermique), du conseil régional, du conseil départemental, des communes d'Arles et de Tarascon.

Les dossiers ont permis aux propriétaires de réaliser 1 581 679 € de travaux, confiés en grande majorité à des artisans locaux.

- 64 propriétaires occupants (sous conditions de ressources) ont bénéficié en 2014 de 1 029 313 € de subventions d'ACCM, de l'Anah, de l'État (fonds d'aides à la rénovation thermique), du conseil régional, du conseil départemental et de la commune de Tarascon.

Ces dossiers ont permis de réaliser 1 389 269 € de travaux, confiés en grande majorité à des artisans locaux.

2014, septième année du PLH

Le programme local de l'habitat (PLH), adopté en 2008 pour une durée de six ans (soit la période 2008-2014) fixe les objectifs de production annuels à 700 logements dont 179 logements locatifs sociaux. Pour l'année 2014 :

- ACCM a financé 112 logements locatifs sociaux dont 78 PLUS (prêt locatif à usage social) et 34 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), soit 604 800 € attribués. Pour mémoire, les objectifs du PLH sont de 179 logements locatifs sociaux par an dont 133 PLUS et 30 PLAI. Ces logements sont comptabilisés comme logements locatifs sociaux au titre de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) du 13 décembre 2000. Cette production 2014 est le résultat de trois opérations, dont deux situées sur la commune de Saint-Martin-de-Crau et une sur la commune de Tarascon,
- par ailleurs, ACCM a financé le projet de construction de 11 villas en location accession sociale (PSLA : prêt social location-accession) sur la commune de Saint-Martin-de-Crau,
- ACCM a également participé à la réhabilitation du parc locatif social avec 72 000 € attribués en 2014 pour 72 logements réhabilités sur la commune d'Arles, cité Montmajour (13 Habitat).

Au total, ce sont donc 195 logements qui ont bénéficié des aides à la pierre ACCM en 2014.

Pour l'année 2015, 147 logements locatifs sociaux sont en programmation pour la construction neuve.

En bref

Les travaux de l'opération de renouvellement urbain de Griffeuille conduits par la Sempa et soutenus par ACCM se sont poursuivis en 2014 et devraient s'achever en 2015.



Loiret Roux

PLAI = prêt locatif aidé d'intégration

Logement que l'on peut qualifier de « très social » destiné et réservé à un public aux ressources très modestes. La volonté d'ACCM, dans la mesure du possible, est de tendre vers un objectif de 30% de logements sociaux proposées en PLAI.

PLUS = prêt locatif à usage social

Logement locatif social de type « standard ».

PLS = prêt locatif social

Logement locatif social avec des loyers proches du marché locatif privé. ACCM ne subventionne pas sur ses fonds propres ces logements qui ne correspondent pas aux besoins du territoire.

PSLA = prêt social location accession

Dispositif d'accession à la propriété permettant à des ménages modestes de devenir propriétaires à des conditions avantageuses, après une phase locative.



ACCM Communication

Une aire d'accueil pour les gens du voyage

La première aire d'accueil des gens du voyage de la communauté d'agglomération a ouvert ses portes au public le 9 mai 2012. Situé quartier Fourchon, lieu-dit « Château Grougnard » à Arles, cet équipement réalisé par ACCM s'inscrit dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, qui prévoit également la création d'une aire à Tarascon et d'une aire à Saint-Martin-de-Crau.

L'aire est constituée de 23 emplacements (soit 46 places), de blocs sanitaires individuels dont un bloc pour les personnes à mobilité réduite, d'un bâtiment d'accueil, d'un espace de jeux d'enfants, d'un espace de lavage et de petit entretien des véhicules.

La gestion de l'aire d'accueil est assurée via une délégation de service public confiée à l'association Aotra, déjà très présente dans ce domaine d'activité dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. Un projet social est développé par le délégataire Aotra, sous le pilotage d'ACCM et en lien avec l'ensemble des partenaires du territoire.

ACCM assure par ailleurs depuis sa mise en service, un soutien financier mensuel pour le fonctionnement de cet équipement public qui s'est élevé à 39 915 € en 2014.

L'année 2014 a été marquée par un contexte particulier, l'aire d'accueil ayant dû être fermée fin 2013 suite à d'importantes dégradations. L'aire a été réouverte à son public de voyageurs le 22 juillet 2014 après des travaux de remise en état. Depuis cette date, le taux moyen d'occupation des 23 emplacements (pouvant accueillir au total 46 caravanes) a été de 45%.



Libère Froux

LOGEMENT SOCIAL : SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2014 SUR FONDS PROPRES

	OPÉRATION	MONTANT AIDE	LOGEMENTS	OPÉRATEUR
ARLES	CITE MONTMJOUR	72 000 €	72	13 HABITAT
	BERGERIE DE ROUSSET - LES MAZETS	94 400 €	24	13 HABITAT
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	LE NOSTRADAMUS	221 000 €	45	FAMILLE & PROVENCE
	VILLA SOLEA	50 600 €	11	FOYER DE PROVENCE
TARASCON	LE CLOS DU ROY RENÉ 2	168 800 €	43	13 HABITAT

■ Création de logements locatifs sociaux
■ Aides à la réhabilitation du parc public

482 200 €
72 000 €

■ Aides à l'accèsion sociale

50 600 €

Un observatoire des loyers du parc privé

Depuis 2011, ACCM missionne l'Adil 13 pour observer et analyser l'évolution des loyers du parc privé sur le territoire intercommunal. Une publication est rédigée chaque année pour présenter l'analyse des données recueillies auprès des agences immobilières locales l'année précédente.

La publication 2013 fait notamment apparaître les éléments suivants :

La communauté d'agglomération présente un profil à vocation économique plutôt que résidentielle. De nombreux petits logements existent dans le parc locatif privé (33 % de T1 et T2). Le parc de grands logements est quant à lui majoritaire dans le parc des propriétaires (77 %). Le niveau des loyers est stable en 2013. Les loyers à Arles sont un peu plus élevés qu'à Tarascon mais inférieurs à ceux observés à Saint-Martin-de-Crau, les plus élevés du territoire.



Libère Froux

La solidarité, au cœur

En 2014, avec la persistance d'un contexte économique dégradé, la situation des habitants des grands quartiers d'habitat locatif social demeure préoccupante (précarité monétaire, chômage, difficultés éducatives et d'exercice de la parentalité...). Les quatre zones urbaines sensibles (Zus) du territoire sont dans cette situation. ACCM a poursuivi l'accompagnement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en direction des habitants de ces quartiers prioritaires, principalement dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (Cucs).



La programmation 2014

La programmation 2014 du Cucs a permis de financer 94 actions portées par 57 opérateurs : associations et différents services municipaux et CCAS. Ces actions représentent 1 025 000 € de subventions.

Les parts respectives des crédits Cucs des différents financeurs sont les suivantes :

ACCM : 375 000 €

État : 387 000 €

Conseil régional : 210 000 €

Conseil départemental : 73 000 €

92 % des crédits sont affectés aux territoires Zus avec la répartition suivante : Barriol (27 %), Griffeuille (25 %), Trébon (26 %) et centre-ville / Ferrages à Tarascon (14 %).

Globalement, Arles concentre 81 % des crédits, Tarascon 14 % et Saint-Martin-de-Crau 5 %. Les services municipaux d'Arles (y compris CCAS) sont fortement impliqués, les 11 actions qu'ils conduisent correspondent à près de 25 % des crédits totaux de la programmation (soit 254 000 € de subventions).

Le Cucs

ACCM est financeur avec l'État, la région et le département du contrat urbain de cohésion sociale (Cucs), dont elle assure la mise en œuvre en tant que gestionnaire. Les caractéristiques en sont les suivantes :

- déclinaison géographique principalement en direction des quartiers d'habitat locatif social classés en zone urbaine sensible (Zus) du territoire (Arles : Barriol - Trébon - Griffeuille, Tarascon : centre-ville / Ferrages),
- déclinaison thématique recentrée autour de l'insertion-emploi, l'éducation et la citoyenneté,
- développement d'actions à travers le financement d'associations notamment locales et les services municipaux.



des quartiers

Zoom sur les actions principales du Cucs

Les opérations sont plus particulièrement concentrées sur les thématiques de la réussite éducative, de l'insertion et de la citoyenneté :

- la réussite éducative (27%) avec des dispositifs structurants et importants notamment sur Arles : l'accompagnement scolaire et les Cas (centres d'animations sportives),
- l'insertion et l'accès à l'emploi (21%) : les opérations sont complémentaires à celles de la programmation du plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie) mis en œuvre par le service emploi d'ACCM, et concernent notamment les chantiers d'insertion du territoire,
- la citoyenneté (25%) regroupe les dispositifs d'accès au droit et des actions transversales à plusieurs thématiques.

Les autres thématiques (prévention, habitat - cadre de vie et santé) représentent respectivement 7 %, 11 % et 8 % du total.



Les actions complémentaires de la politique de la ville

Les actions complémentaires de la politique de la ville d'ACCM se sont poursuivies en 2014.

Dans ce sens, ACCM a notamment soutenu, par des financements en sus de ceux du Cucs :

- le fonctionnement de la Maison de justice et du droit (voir ci-après),
- l'action de la Maison de l'emploi (MDE) en matière de lutte contre les discriminations dans le cadre du plan territorial d'ACCM (voir page suivante),
- l'action d'habitat spécifique et d'hébergement d'urgence portée par le CCAS d'Arles (soutien d'ACCM de 118 000 €),
- l'atelier santé ville (ASV) porté également par le CCAS d'Arles (soutien d'ACCM de 18 000 €),
- un soutien exceptionnel (15 000 €) au fonctionnement du Foyer des jeunes travailleurs (FJT) de la Maison familiale rurale (MFR) de Saint-Martin de Crau.

La Maison de justice et du droit

La Maison de justice et du droit (MJD) est placée sous la responsabilité du Parquet et du Tribunal de grande instance de Tarascon. ACCM assure le fonctionnement des locaux et l'accueil du public, soit une mobilisation de près de 112 000 € pour 2014.

Les interventions au sein de la MJD sont réparties en deux catégories : le volet « accès au droit et aide aux victimes » et le volet « justice » assuré directement par le tribunal ou des associations mandatées.

Les fréquentations en 2014 ont été les suivantes : accueil physique de plus de 12 000 personnes (dont environ 45% lors des permanences) et plus de 6 000 appels téléphoniques reçus. 5 600 personnes ont été accompagnées par les intervenants de la MJD dont 4 300 dans le cadre de l'accès au droit et l'aide aux victimes, et 1 300 par l'institution judiciaire.

Il est à noter que la permanence recevant le plus de public est celle de la Banque de France avec une moyenne de 130 personnes reçues par mois.



ACCM Communication



Jean-Luc Mabry

La lutte contre les discriminations

ACCM a poursuivi en 2014 son partenariat avec l'État sur la lutte contre les discriminations. Pour cela, elle a renouvelé son engagement de conduite d'un plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLD), dispositif animé par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale afin de permettre d'identifier, de prévenir, et de réduire les processus discriminatoires sur le territoire.

Dans ce cadre, ACCM a perçu en 2014 de l'Acse (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), une subvention de 8 000 € reversée en intégralité à la MDE pour l'animation du volet emploi du PTL.

Les cahiers de la programmation

ACCM a édité, pour la troisième année, les cahiers de la programmation annuelle répertoriant l'ensemble des 94 opérations financées dans le cadre du Cucs. Ce document est distribué à l'ensemble des associations financées et des partenaires du Cucs. Il est consultable en ligne sur le site www.agglo-accm.fr.



Lionel Boix



Les dispositifs associés à la politique de la ville

- Les actions « Villes vie vacances » de l'État (VTV), en direction des jeunes en situation de rupture : 21 actions ont été retenues pour 29 000 € de subventions,
- Les actions parentalité 2014/2015 visant à soutenir les parents dans leur fonction éducative en les confortant dans leur rôle et leurs compétences : 33 actions ont été retenues pour 65 000 € de subventions.

« La musique fait danser les consciences »

Enzo Cormann

L'activité pédagogique du conservatoire s'est poursuivie durant l'année scolaire 2013-2014 auprès de 1 490 élèves inscrits, en parallèle de la réalisation de projets pédagogiques et artistiques à destination de toutes les disciplines, tous les âges et tous les publics.



Jean-Luc Mabry

Un enseignement diversifié

Qu'ils soient débutants ou confirmés, classiques, baroques ou plutôt rock, jeunes ou moins jeunes, les élèves du conservatoire de musique doivent pouvoir trouver réponses à leurs demandes musicales. C'est ce que s'attache à mettre en œuvre l'équipe enseignante au travers de cursus pédagogiques diversifiés et adaptés à la variété du public inscrit.

Pour ce, les enseignements sont répartis en 6 départements : les instruments de l'orchestre (cordes, vent et percussions) sont toujours très demandés. Les instruments polyphoniques (guitare et piano) enregistrent le plus de succès. Les musiques actuelles, en forte hausse, attirent collégiens, lycéens et quelques adultes motivés. Le département des esthétiques spécifiques note une forte augmentation des ateliers de pratique musicale et la participation à l'éveil et la formation musicale pour les plus petits est en constante progression depuis sa mise en place en 2011. Une classe de coaching vocal a été créée à la rentrée de septembre 2014. 17 élèves, enfants, adolescents et adultes y participent.

En parallèle, le conservatoire poursuit ses actions

dans les écoles maternelles et élémentaires menées depuis 2007 en partenariat avec l'Éducation nationale. Six professeurs sont mobilisés chaque année pour participer à la mise en œuvre de projets musicaux dont les enfants sont les acteurs principaux. En 2014, 2 569 enfants sont concernés par les interventions en milieu scolaire, soit 97 classes sur les six communes du territoire.

Parce que la musique se partage et pour mettre en pratique les enseignements, le conservatoire organise, chaque année, de nombreuses auditions et concerts d'élèves, mais également d'enseignants. Ainsi, 148 manifestations (auditions et concerts d'élèves et de professeurs) ont été organisées par le conservatoire durant l'année 2013/2014.

En bref

Le règlement intérieur et des études, mis à jour et validé en conseil communautaire, a été édité et diffusé à l'ensemble des élèves et leurs parents lors de la rentrée 2014.

LE CONSERVATOIRE EN CHIFFRES

5 sites d'enseignement
(dont Saint-Rémy-de-Provence)

6 départements pédagogiques

7 personnes dans l'équipe administrative

42 enseignants

1490 élèves (dont 200 à Saint-Rémy-de-Provence)



Laurel Roux

Remise des prix

La traditionnelle remise des prix du conservatoire a eu lieu le 2 juillet à la nouvelle halle de Saint-Martin-de-Crau avec un concert des classes de chorale et de formation musicale du conservatoire autour d'un répertoire de chansons françaises.

De nouveaux locaux

Afin d'accueillir dans de meilleures conditions les concerts et répétitions d'élèves et d'enseignants, ACCM a signé une convention avec le Méjan, propriétaire du Capitole, afin d'utiliser cet ancien cinéma arlésien situé rue Laurent Bonneman.

L'inauguration a eu lieu le 19 septembre avec un concert de l'orchestre régional d'Avignon lançant la manifestation «Musiques en balade».

Cet espace, entièrement rénové, est constitué, au rez-de-chaussée, d'une salle de 30m² dédiée aux musiques actuelles et d'une salle de 370m² au 1^{er} étage pouvant accueillir 250 personnes.

Ces salles permettent désormais d'accueillir des auditions pédagogiques et des concerts d'élèves, des actions de médiation musicale pour les publics scolaires, des répétitions d'orchestres, de chorales et plus généralement des ensembles constitués d'effectifs importants. De plus, un studio équipé pour les musiques actuelles a été créé avec transfert des répétitions et auditions des musiques actuelles qui se déroulaient jusqu'à présent au Cargo de nuit.

«Bach is back»

L'année 2013-2014 a été placée sous le signe de Bach avec un projet pédagogique associant élèves et enseignants du conservatoire. Compositeur abordable par tous les instruments et tous les élèves quel que soit leur niveau, Bach s'est imposé comme vecteur de travail collectif et transversal. Le travail des élèves et enseignants, mis en œuvre au cours de l'année, a donné lieu à quatre restitutions publiques du 4 au 13 avril. Sur le même principe, enseignants et élèves du conservatoire de musique ont entrepris dès la rentrée 2014 un travail pédagogique autour du répertoire des musiques irlandaises et celtiques pour une restitution durant la semaine de la Saint Patrick du 17 au 22 mars 2015.



Laurel Roux



Rémi Benali

L'école du mélomane, quatrième saison

Le conservatoire de musique du Pays d'Arles et l'association du Méjan proposent depuis 2011 des concerts destinés exclusivement aux scolaires.

Cette initiative a pour objectif de sensibiliser des élèves de primaire au spectacle vivant avec un accès régulier aux représentations et des rencontres avec les artistes.

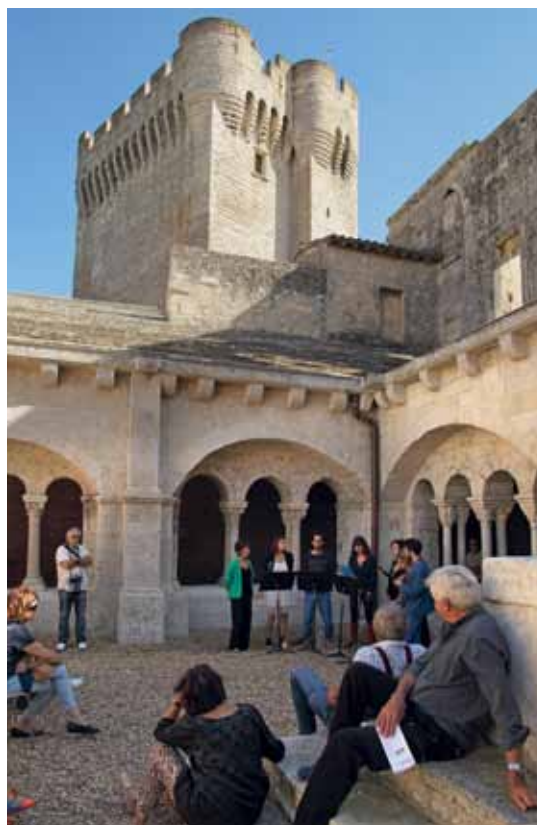
En 2014, trois programmes ont été présentés dans ce cadre : le quintette à vent Arte Combo, l'ensemble Les heureux Hasards, des «Chansons pour les petites oreilles», d'Elise Caron. Près de 1 800 élèves ont assisté à ces concerts.

Musiques en balade

Le conservatoire a créé, en 2014, la première édition de sa nouvelle manifestation appelée «Musiques en balade». L'objectif est de proposer des concerts dans les hauts lieux du patrimoine du Pays d'Arles en mettant en lumière la qualité du travail des enseignants et des élèves du conservatoire ainsi que des musiciens invités.

Musique rock, pop-folk, classique, baroque, chants provençaux ou sud-américains, cette manifestation, organisée en septembre à l'occasion des journées du patrimoine, a proposé un large éventail esthétique.

Le concert inaugural a été donné par l'orchestre régional d'Avignon Provence au Capitole d'Arles. Quinze concerts se sont ensuite succédé dans les communes enregistrant 1 330 spectateurs. La deuxième édition est programmée pour septembre 2015.



Partenariat avec l'orchestre régional Avignon Provence

Le conservatoire et l'orchestre régional Avignon Provence ont signé un partenariat pour l'année scolaire 2014-2015 qui conduira à la représentation musicale d'un des contes de la rue Broca de Pierre Gripari, «La sorcière du placard aux balais». Ce concert sera donné au mois de juin 2015 à l'occasion de la fête de la musique et intègre, par un travail suivi tout au long de l'année scolaire, les élèves des classes de formation musicale et de chant choral.

Mais dès la rentrée de septembre, trois concerts ont été donnés par l'orchestre régional: un concert inau-

gural le 19 septembre au Capitole autour des œuvres de Rossini, Barber, Mozart et Gounod, un conte musical «Ali baba» de Damien Lehman en représentation scolaire le 14 novembre à Saint-Rémy-de-Provence et «L'histoire du soldat» d'Igor Stravinsky en représentation scolaire le 16 décembre au théâtre de Tarascon.

Chaque représentation scolaire a été précédée d'interventions de sensibilisation dans les écoles et au conservatoire réalisées par les musiciens de l'orchestre.

Année scolaire 2014-2015, des projets aux quatre coins du territoire

Depuis la rentrée de septembre 2014, de nombreux projets sont mis en place par le conservatoire. À noter :

- la création d'un atelier périscolaire expérimental «fabrication d'instruments de musique en argile» à l'école du Lion d'Or à Saint-Martin-de-Crau,
- la création d'un atelier périscolaire expérimental d'éveil musical pour une classe de grande maternelle et une classe de CP à Boulbon,
- la poursuite du partenariat avec le lycée Daudet à Tarascon. Un après-midi par semaine, des élèves du lycée inscrits en option musique suivent des ateliers de musique d'ensemble encadrés par deux enseignants du conservatoire. Ces ateliers se sont concrétisés par un concert des lycéens au mois d'octobre,
- la création, en partenariat avec l'Éducation nationale, le conseil départemental et le conseil régional, d'un projet «orchestre au collège» pour une classe de 6^e du collège Charloun Rieu de Saint-Martin-de-Crau. Une restitution publique du travail des collégiens aura lieu en mai 2015,

- la création d'un conte musical «Charlie et la saxophonie» interprété par les élèves de la classe de saxophone du conservatoire de musique. Une plasticienne est intervenue sur ce projet dès la rentrée scolaire 2014 dans quatre écoles de Saint-Martin-de-Crau pour la création, avec les enfants, des décors du concert. Ce travail donnera lieu à deux représentations, dans le cadre de l'école du mélomane, en février 2015 à la salle Mistral à Saint-Martin-de-Crau et au Capitole à Arles,
- la mise en place d'une résidence avec le saxophoniste jazz Raphael Imbert (compagnie Nine spirit) autour des musiques orales des fanfares New Orleans, en partenariat avec l'orchestre d'harmonie du Pays d'Arles, le collège Morel d'Arles et le festival Les Suds, initiateur du projet. Le travail, tout au long de l'année scolaire, tant avec les collégiens que les musiciens de l'orchestre d'harmonie, se traduira par un concert gratuit orchestré par la compagnie Nine Spirit le 14 juillet 2015 à Arles et programmé par le festival Les Suds. Deux professeurs du conservatoire sont mobilisés sur ce projet.

Un espace remarquable

Les grandes étendues géographiques et leur exceptionnelle biodiversité font d'ACCM un territoire remarquable dont la valorisation est le mot d'ordre. Dans ce contexte, les actions visent, tout au long de l'année, à contribuer au développement économique, urbain et humain de cet environnement précieux

Le syndicat mixte du Pays d'Arles

Le syndicat mixte du Pays d'Arles est une structure porteuse de projets d'aménagement de l'espace tels que le schéma de cohérence territoriale (SCoT), la plateforme touristique Provence Pays d'Arles et le programme Leader notamment.

- S'agissant du Scot, l'élaboration s'est poursuivie en 2014 avec celle complémentaire du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui est destiné à mettre en cohérence les questions d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé. Cette étape est clé dans la construction politique d'une cohérence territoriale.
- S'agissant du programme Leader, ACCM a participé à l'élaboration d'une nouvelle candidature au programme européen (2015-2020) dont l'objectif est de financer des projets innovants en milieu rural.

La transformation du syndicat mixte du Pays d'Arles en pôle d'équilibre territorial et rural (PTER), tel que l'encourage la loi, a été étudiée en 2014. Si ACCM s'est prononcée favorablement à cette évolution, les deux autres communautés membres du Pays (Rhône Alpilles Durance et Vallée des Baux Alpilles) s'y sont opposées.

La question de l'organisation institutionnelle du Pays d'Arles et de sa capacité à exister et se développer dans un environnement métropolitain (Marseille, Avignon, Nîmes-Montpellier) reste donc entière.

Malgré le refus du PTER, la communauté d'agglomération ACCM a confirmé sa demande d'un rééquilibrage de la représentativité au sein du conseil syndical (actuellement ACCM détient 6 sièges sur 29, soit 20% pour une population représentant 48% du territoire du Pays d'Arles).



Florent Gratin



Remy Benoit

ACCM sur la voie du Plan climat

La lutte contre le changement climatique est au premier rang des priorités nationales en matière de protection de l'environnement. La France s'est ainsi engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % à l'horizon 2020 et de 75 % à l'horizon 2050.

Pour atteindre ces objectifs, la mobilisation des collectivités locales est essentielle. Leur fonctionnement génère 12 % (source Ademe) des émissions de gaz à effet de serre. De plus, par leurs compétences, elles peuvent agir sur environ 50% des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

C'est pourquoi ACCM s'est engagée dans la réalisation d'un plan climat énergie territorial (PCET) relatif à ses compétences et son patrimoine, et en a délégué l'élaboration au syndicat mixte du Pays d'Arles qui porte une démarche plus large sur l'ensemble de son territoire.

L'année 2014 a été celle d'une réflexion en interne sur le fonctionnement de la communauté d'agglomération et une charte des éco-gestes a été définie. L'année 2015 devrait permettre la finalisation du PCET d'ACCM et la mise en œuvre des premières actions.



le à préserver

Développer une économie rurale diversifiée et novatrice



Florent Guélin

ACCM participe à la mise en œuvre du programme Leader sur le territoire du Pays d'Arles.

Dans ce cadre, une enveloppe de fonds publics bénéficie au territoire d'ACCM pour son développement. Leader est un programme européen dont un des objectifs est de financer des actions innovantes en milieu rural.

La communauté d'agglomération a débloqué en 2014 une enveloppe de 80 000 € en faveur du programme.

Les projets soutenus sur le territoire d'ACCM :

- aménagement d'espaces de stockage et de vente directe sur une exploitation produisant des pommes bio à Arles
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la mise en œuvre d'une charte agricole du Pays d'Arles
- développement d'une épicerie multiservices rurale à Mas-Thibert
- développement de l'activité d'accueil et de valorisation des produits sur une exploitation en agriculture biologique à Arles
- réalisation de jardins partagés à Mas-Thibert.



Florent Guélin

Amélioration de la couverture numérique

La communauté d'agglomération a réalisé des travaux permettant d'améliorer la couverture numérique du territoire. Démarrés en 2011, ils s'inscrivent dans le programme « boucles locales haut débit » destiné à réduire la fracture numérique entre les territoires. Celui-ci a permis de mobiliser, pour le territoire, plus d'un million d'euros provenant de l'Union européenne (fonds Feder), du conseil régional, du conseil départemental et d'ACCM, maître d'ouvrage de l'opération.

Au total, 7 secteurs (repérés suite à un diagnostic réalisé par le syndicat mixte du Pays d'Arles) à Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau, qui étaient auparavant en zone blanche (pas d'accès à Internet

en haut débit) ou en zone grise (débit inférieur à 2 Mbits) ont été traités, soit environ 1 500 lignes individuelles.

Parallèlement, des D-SLAM (appareil permettant d'assurer sur les lignes téléphoniques un service de type DSL / services haut débit) ont été installés à proximité des sous-répartiteurs France Télécom et reliés aux kilomètres de fibre optique posés à travers Arles. Le périmètre couvert augmente ainsi autour de chaque répartiteur. Au total, 12 km de fibre optique ont ainsi été installés sur les secteurs de Pont-de-Crau, Gimeaux (route des Saintes-Maries-de-la-Mer et chemin de Cazeneuve), du nord d'Arles (avenue de la libération) ainsi qu'à Salières.



Remi Benali

Sur le secteur d'Arles centre, la communauté d'agglomération a profité de l'installation de la fibre optique pour raccorder divers établissements publics. Outre ses propres locaux situés cité Yvan Audouard, ACCM a ainsi permis le raccordement de certaines écoles, de l'hôpital, de l'office du tourisme, de la mairie, du syndicat mixte du Pays d'Arles, de l'IUT, de la Chambre de commerce et d'industrie, de la nouvelle caserne des pompiers ainsi que des nouveaux locaux du Symadrem. Le programme BLHD est achevé.

La démoustication se poursuit

ACCM a maintenu sa participation au programme de démoustication expérimentale sur le secteur de Salin-de-Giraud. Une action qui a démarré en 2006, cofinancée par l'État, le conseil départemental, le conseil régional et ACCM. La communauté d'agglomération participe annuellement à hauteur de 16,6% du montant global estimé à un million d'euros.

Convention d'intervention foncière sur le site des Papeteries Etienne

ACCM et la ville d'Arles ont conventionné avec l'établissement public foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur en décembre 2013 pour permettre l'acquisition de l'ancien site des Papeteries Étienne situé à Arles. Cette importante emprise foncière représente un intérêt majeur pour le développement futur de l'agglomération arlésienne. L'EPF Paca est donc missionné pour accompagner la commune d'Arles et ACCM dans la maîtrise foncière de ce site et dans le développement de projets futurs.

Poursuite de la convention foncière

La convention passée avec l'établissement public foncier Paca se poursuit. Deux acquisitions (terrains de l'ancien Super U à Saint-Martin-de-Crau et un terrain situé avenue de la libération à Arles) ont été réalisées depuis 2008 pour un montant total de 1 700 000 €, qui permettront la réalisation de 150 logements. Les sorties d'opération sont prévues en 2015-2016.

Au fil de l'eau



La préservation du patrimoine et son amélioration sont les axes d'action de la communauté d'agglomération en matière d'eau et d'assainissement. Des investissements financiers importants ont été engagés en 2014 pour répondre à ces objectifs.

À Saint-Martin-de-Crau, reprise des réseaux

■ Quartier Mas Planton

Pour mettre en conformité le secteur, les réseaux ont été sortis des parcelles privées rues de Pics Vert et Loriots. Les travaux se sont déroulés de janvier à mars 2014 pour un linéaire total de 100 mètres (coût 60000€ TTC).

■ Rue de la Maguelonne

Dans l'objectif de sortir les réseaux du domaine privé, 150 mètres de réseaux ont été dévoyés. Toutes les boîtes d'assainissement et les compteurs ont été mis sur le domaine public (coût : 130000€ TTC).

■ Quartier Pré Saint-Martin

Les réseaux d'assainissement « fuyards » du quartier Pré Saint Martin ont été renouvelés sur un linéaire de 1200 mètres avec la reprise de 120 branchements d'eau (coût : 380000€ TTC).

■ Rue Sylvérial

Les réseaux d'eau et d'assainissement ont été renouvelés sur un linéaire de 500 mètres avec la reprise de 50 branchements d'eau (coût : 420000€ TTC).

■ Chemin du Pavillon

Les extensions d'eau et d'assainissement concernent les chemins du Pavillon (300m) et du Mas de Deville (180m) (coût : 200000€ TTC).

■ Station d'épuration ville

La mise en conformité de la station d'épuration de la commune s'est effectuée sur les parties prétraitement, la filière boue, le clarificateur et les bâtiments. Les travaux ont débuté en octobre 2014 pour une durée de 8 mois (coût 2M€ TTC).



Service technique ACCM

À Tarascon, amélioration des réseaux

■ Avenue Château Gaillard

Dans le but de dévoyer les réseaux situés sur la digue du Symadrem, 600 mètres de réseaux d'eau et 100 mètres de réseaux d'assainissement ont été renouvelés (coût 100000€ TTC).

■ Route de Boulbon

Suite à de nombreux effondrements, le renouvellement du réseau d'assainissement a été nécessaire sur un linéaire de 700 mètres, ainsi que la reprise de 40 branchements (coût 600000€ TTC).

■ Boulevards Gambetta et Itam, rues du Prolétariat, Aqueduc et Mauléon

Le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement a été réalisé sur un linéaire de 1200 mètres avec la reprise de 150 bran-

chements d'eau et d'assainissement. Des fourreaux pour la fibre optique ont été mis en place (coût 1,2M€ TTC).

■ En projets pour 2015

En vue de supprimer la station d'épuration de la zone d'activités du Roubian devenue obsolète, ACCM va réaliser un transfert des effluents du Roubian vers la station du Radoubs et mettre en collectif les zones non desservies telles que la route d'Arles et le quartier Marly. Les travaux vont permettre de raccorder au passage une trentaine d'habitations. Les travaux devraient démarrer en décembre 2015 (coût prévisionnel : 2M€ TTC). Ils seront réalisés de façon coordonnée aux travaux de requalification de la zone qui concernent la voirie, les espaces verts et l'aménagement général.



Aux Saintes-Maries-de-la-Mer, de grands projets triennaux

■ Quartier des Impériaux

Ce quartier est actuellement assaini par un réseau unitaire présentant de nombreux dysfonctionnements. ACCM a réalisé des études afin d'assainir le quartier : mise en séparatif des réseaux avec création d'un réseau d'assainissement et d'un réseau pluvial (à la charge de la commune). En parallèle, la typologie des canalisations d'eau potable (amiante ciment) requiert leur renouvellement et de nouveaux branchements. Il est également prévu la pose de fourreaux pour la fibre optique.

L'étude prévoit la mise en place de 1600 mètres de canalisations d'eau et d'assainissement, ainsi que la mise en place d'un poste de refoulement. Les travaux, prévus en 2015 ou en 2016 (coût : 1,6M€ TTC), feront l'objet d'un groupement de commande avec la commune qui prend en charge la voirie, le pluvial et l'éclairage public.

■ Station d'épuration

Les eaux usées de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer sont traitées dans une lagune datant de

1979. Suite à différentes études menées par la ville, les travaux de reconstruction s'avèrent nécessaires selon la directive européenne Eau résiduaire urbaine de 1991. Cette station est l'une des dernières du littoral méditerranéen à remettre aux normes :

- construction d'une unité complète de traitement des eaux usées dont le type et la capacité sont à définir à partir de plusieurs scénarios pour un traitement possible de 18 000 à 20 000 équivalent-habitants,
- construction d'un poste de refoulement principal en amont de la station d'épuration, dimensionné pour la totalité de la partie agglomérée et équipé d'un traitement contre l'hydrogène sulfuré,
- création d'un réseau de collecte des eaux en amont de la station d'épuration.

ACCM a missionné un bureau d'études en septembre 2014 pour étudier les différentes possibilités de traitement des effluents. Les travaux sont prévus en 2017. Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 7,4M€ TTC.

À Boulbon, modernisation des réseaux

■ Centre du village

L'étendue du chantier a concerné le dévoiement des grilles avaloirs rues du Barri et Puits neuf pour les rejeter dans le réseau pluvial (coût : 30 000€ TTC).

■ Rue Croix de Jubilé

Afin de desservir et sécuriser le secteur, 200 mètres de canalisation d'eau potable ont été posés (coût : 60 000€ TTC).

■ Rue de la Clastre

Les habitations de la rue de la Clastre étaient desservies en eau par deux canalisations en parallèle, dont l'une était en fonte grise cassante et de diamètre inadapté. Les mises en conformité des niches compteurs et les maillages avec les rues ont été réalisés (coût : 50 000€ TTC).

■ En projets pour 2015

La place Léontin est assainie par un réseau unitaire qui récupère les eaux pluviales et l'assainissement. Afin de mettre en séparatif ce secteur, il est prévu de créer un réseau d'assainissement strict sur environ 280 mètres ainsi qu'un poste de refoulement. Des études ont été menées en 2014 dans l'objectif de réaliser ces travaux fin 2015 (coût prévisionnel : 300 000€ TTC).

Une partie du programme d'investissement est réalisée grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau, du Conseil départemental et du Conseil régional.



Service technique ACCM

À Arles, de grandes extensions

■ Extension des réseaux d'eau

Les travaux d'extension du réseau d'eau d'Arles ont porté, en 2014, exclusivement sur le secteur Camargue avec 4 tronçons distincts :

- liaison mas Augery – mas des Sansouires sur la RD 36
- liaison mas de Figarès – mas de la Vigne
- extension le long du Vaccarès, sur la route de Fieulouse (ex RD 36b)
- extension secteur Trésorière sur l'ancien chemin de Saint-Gilles

La longueur totale de réseaux mis en place est de 12600 m (coût 720000€ TTC).

Le programme « Camargue » sera poursuivi sur les secteurs Trésorière et Vaccarès avec notamment l'extension vers Notre Dame d'Amour. Est prévue également l'extension des réseaux vers l'abbaye de Montmajour (2500 m) et Barbegal - l'Ilon (4000 m)



■ Extension des réseaux d'assainissement

Le programme de création de nouveaux réseaux d'assainissement s'est prolongé sur 2014 avec principalement :

- une extension à Moulès (1200 m), route de la Corse pour permettre le raccordement d'une trentaine d'habitations (coût : 1,2 M€ TTC),
- une extension rue Gaspard Monge (200 m) pour permettre le raccordement de la zone industrielle qui entoure le centre technique municipal,
- une extension à l'entrée de Raphèle (1400 m) avec la création d'un nouveau réseau d'assainissement dans le secteur de l'ancienne gare (coût : 790000€ TTC).

■ Raccordement d'équipements publics

Le city stade de Barriol a été équipé d'une arrivée d'eau potable grâce à l'extension du réseau sur une centaine de mètres. À Raphèle, l'église a été raccordée à l'eau et l'assainissement. À Salin-de-Giraud, le stade Cavouclis est désormais raccordé au réseau collectif d'assainissement.

■ La rénovation des rues du centre ancien

À la Roquette, le programme de rénovation de la rue Taquin est terminé. Idem pour les rues du docteur Fanton, des Pénitents bleus et pour l'impasse de la Liberté dans le secteur de la fondation Van-Gogh. Le programme de travaux de rénovation du secteur Portagnel a débuté fin 2014 par la rue des Alpines (réseau d'eau et voirie). Les rues concernées par ce programme sont la rue de l'observance, du grand Clar, du Vigueirat, du Chemin de fer, de l'Aqueduc romain, Férigoule. Le programme complet devrait s'étaler jusqu'à fin 2016 (coût estimé : 720000€ TTC). À Trinquetaille, les rues Einstein et Robespierre ont été rénovées entièrement (coût : 30000€ TTC) ainsi que les rues des Droits de l'Homme et Danton près de la place de la Révolution (coût : 38 400€ TTC). Enfin, aux Ségonnaux, les canalisations d'eau potable ont été remplacées sur 1000 m en partant du « pont des lions » et en remontant vers le nord (coût : 70000€ TTC). Les travaux ont été coordonnés avec le Symadrem.

■ En projets pour 2015 :

Pour l'année 2015, deux programmes sont notamment prévus avec la rénovation complète de la rue Vachon à Montplaisir (réseaux et voirie) et la rue du commandant l'Herminier quartier Chabourlet (réseaux et voirie).



L'EAU EN CHIFFRES

Le patrimoine communautaire dédié à l'alimentation en eau potable se caractérise par les points suivants :

10 unités de production (Apic et la Clastre à Boulbon, la Motte et Roubian à Tarascon, Saint-Hippolyte à Arles, le Mazet à Mas-Thibert, Val Boisé, Lion d'Or et Mas Payan à Saint-Martin-de-Crau)

5 sites à partir de la nappe de la Crau à Arles et à Saint-Martin-de-Crau

5 sites à partir des nappes d'accompagnement du Rhône et de la Durance à Tarascon et à Boulbon

une capacité de production de **150 à 15 000** m³ par jour par site

10 réservoirs de stockage de 100 à 10 000 m³

880 km de réseaux d'adduction et de distribution principale

34 700 foyers et industriels desservis

7,7 millions de mètres cubes produits par an

69% rendement moyen (calcul intégrant les réseaux d'eau des 5 communes du périmètre).

Avec l'arrivée des Saintes-Maries-de-la-Mer dans le périmètre communautaire, ce sont 97 km de canalisations, 2 290 abonnés, une usine de production d'eau de 6 600 m³/j et 2 réservoirs qui doivent être ajoutés à ces chiffres.

Assainissement non collectif : le programme de réhabilitation se poursuit

ACCM a poursuivi en 2014 son action auprès des particuliers dans l'obligation de rénover leur installation individuelle d'assainissement. La communauté, en plus de l'accompagnement technique et du conseil, assure le portage financier des aides publiques accordées par l'Agence de l'eau et dans certains cas par le conseil régional. Sur le territoire, les propriétaires concernés peuvent ainsi bénéficier d'aides pouvant aller jusqu'à 55 % du montant des travaux (dans la limite d'un plafond de 6 200 à 7 500 € selon les financeurs).

411 foyers ont bénéficié de ce dispositif d'aides depuis 2006 pour un montant total de 1 218 288 €. En 2014, 93 installations réhabilitées ont bénéficié d'un montant d'aides de 337 892 €.

Sur 4 917 installations d'assainissement individuel recensées sur le territoire communautaire, seules 750 demeurent encore non conformes à la réglementation.

Vers une harmonisation des services

Dans le cadre de la démarche d'unification des modes de gestion de l'eau et de l'assainissement, une première étape avait été franchie dès 2012 pour 4 des 6 communes (Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Boulbon et Saint-Pierre-de-Mézoargues) avec la mise en place d'un contrat de délégation de service public unique.

Après validation, par la direction régionale des finances publiques, des modalités d'application de l'arrêté Olivet, il a été décidé d'arrêter les contrats en cours en 2016 ou 2017 et de mettre en place un service unique de gestion de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble des 6 communes d'ACCM.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage (bureau d'étude SP 2000/Espelia) a permis d'accompagner la communauté d'agglomération dans sa prise de décision sur ce futur mode de gestion et de choisir la solution la moins coûteuse pour l'utilisateur. Au terme de cette étude, il est apparu que le mode de gestion, à qualité de service égale, avait peu d'impact sur les charges du service, donc sur le prix de l'eau que doit acquitter chaque usager abonné au réseau public.

Réuni le 19 novembre 2014 en conseil communautaire, les élus d'ACCM ont approuvé un mode de gestion en délégation de service public sous condition d'une réelle concurrence des sociétés des eaux qui devront proposer des offres de qualité à un prix acceptable. A défaut, un retour en régie sera mis en

œuvre.

Ce mode de gestion unique apportera une simplification du suivi de la qualité du service et constituera l'aboutissement de l'étape d'harmonisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement (même si une progressivité s'imposera de par des situations tarifaires initiales trop différentes entre d'une part Arles et les Saintes-Maries-de-la-Mer et d'autre part Tarascon, Boulbon, Saint-Martin-de-Crau et Saint-Pierre-de-Mézoargues)

L'ASSAINISSEMENT EN CHIFFRES

Le patrimoine communautaire dédié à l'assainissement et à l'épuration des eaux usées se caractérise par les points suivants :

12 stations d'épuration (dont 10 refaites à neuf par Arles Crau Camargue Montagnette ou en cours de reconfiguration et 1 faisant l'objet d'un projet de destruction)

125 000 équivalent-habitants comme capacité de traitement total

un linéaire de **338,9** km de collecteurs associés à **131** postes de relèvement et refoulement

31 210 foyers et industriels raccordés

5,2 millions de m³ traités par an

des rendements épuratoires moyens (calcul intégrant les résultats sur les 12 stations et 199 bilans) sur les principaux paramètres de **98,1** % (DBO₅), de **94,6** % (DCO) et de **98,3** % (MES).

Avec l'arrivée des Saintes-Maries-de-la-Mer dans le périmètre communautaire, ce sont 28 km de collecteurs, 14 postes de pompage des eaux usées, 2 174 abonnés, 2 stations d'épuration et 320 000 m³/an d'eaux usées épurées qui doivent être ajoutés à ces chiffres.

Amélioration des zones économiques

ACCM exerce sa compétence « développement économique » et « eau et assainissement » sur l'ensemble des 12 zones économiques d'intérêt communautaire de son territoire.

A ce titre, elle s'est attachée, durant l'année 2014, à améliorer les infrastructures et les réseaux en place sur les zones d'activités mais également à en créer de nouveaux (voir pages 6 à 9).

Sur l'ensemble des zones économiques, ACCM gère, par le biais de marchés de prestation de service, l'entretien direct des stations de défense incendie, des voiries, des réseaux ouvert et des bassins pluviaux,

des stations de pompage, des espaces verts et de l'éclairage public.

■ Un patrimoine bâti à entretenir

En parallèle, ACCM a fait des interventions ponctuelles sur son patrimoine bâti, à savoir : le village d'entreprises, les sites du conservatoire de musique, la Maison de justice et du droit, l'ancienne salle de cinéma du Capitole et l'aire d'accueil des gens du voyage d'Arles. Enfin, des travaux de réaménagement et de réparation ont été réalisés sur le bâtiment du siège d'ACCM.



Zoom sur les finances intercommunales

La communauté d'agglomération dispose de sept budgets distincts : le budget principal, les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, et quatre budgets annexes pour l'aménagement des zones économiques

Le budget principal

A travers son budget principal, la communauté d'agglomération met en œuvre les compétences, en dehors de l'eau et de l'assainissement, que lui ont transférées les communes : transport, habitat, développement économique et emploi, politique de la ville, conservatoire de musique...

Les recettes de ce budget sont constituées principalement des contributions directes (CFE, CVAE, TH, TFNB, Ifer, Tascom, versement transport) pour 32,74 millions d'euros, soit 52,71% et de dotations versées par l'État pour 24,02 millions d'euros, soit 41,89%. Près de deux tiers de ces recettes (34,62 millions d'euros) sont reversées aux communes membres sous la forme d'une attribution de compensation. Cette attribution est la différence entre les recettes et les dépenses transférées au moment de la création d'ACCM, ainsi que lors de tout transfert ultérieur de compétences : elle constitue une dépense obligatoire pour la communauté, et une recette indispensable pour les communes pour équilibrer leurs budgets. En plus de cette attribution, ACCM verse aux communes une dotation de solidarité, qui n'est pas une dépense obligatoire, contrairement à l'attribution

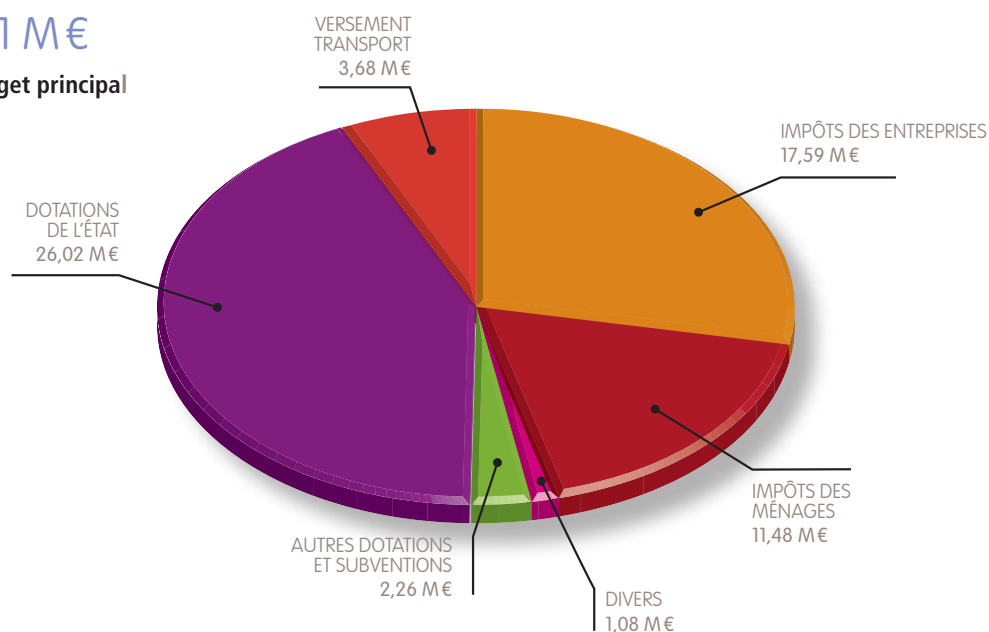
de compensation, et qui s'est élevée à 5,43 millions d'euros en 2014.

Les dépenses de fonctionnement ont été principalement affectées au transport urbain et au transport scolaire (8,6 millions d'euros), au conservatoire de musique (1,43 millions d'euros), au développement économique et de l'emploi (1,22 millions d'euros)... Côté investissement, 5,92 millions d'euros ont été engagés en 2014 (hors eau, assainissement et opérations d'aménagement de zones économiques), notamment pour la requalification des zones économiques et le versement d'aides à la pierre pour le logement social.

Les résultats de l'exercice 2014 ont dégagé un excédent de fonctionnement de 4,79 millions d'euros (1,78 M€ avec les opérations d'ordre) et un excédent d'investissement de 1,69 millions d'euros.

RECETTES 2014 : 62,11 M€

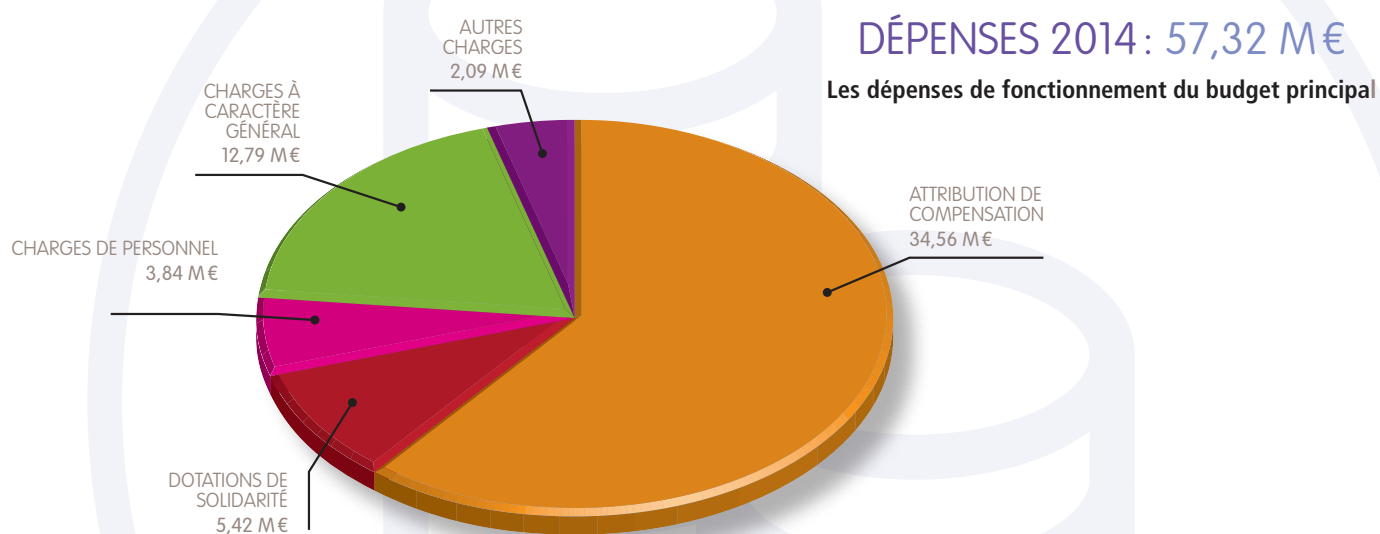
Les recettes de fonctionnement du budget principal





LES DÉPENSES 2014 (remboursement de la dette inclus)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	58 714 439 €	6 548 550 €	65 262 989 €
BUDGET ANNEXE DE L'EAU	471 554 €	3 201 223 €	3 672 777 €
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	1 266 911 €	5 209 585 €	6 476 496 €
BUDGETS ANNEXES DES ZONES ÉCONOMIQUES	46 361 €	540 000 €	586 361 €
TOTAL	60 499 265 €	15 499 358 €	75 998 623 €



Les budgets annexes



Remi Benoit

Les zones économiques

Les budgets des zones économiques sont au nombre de quatre (plaine de Montmajour et fer à cheval à Arles, Roubian à Tarascon et Écopôle à Saint-Martin-de-Crau). Ils doivent s'équilibrer avec les recettes provenant des cessions des terrains.

Dans ce cadre, ACCM achète des parcelles, qu'elle aménage et revend ensuite à des entreprises.

L'eau et l'assainissement

L'eau et l'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux : ils sont donc retracés dans des budgets annexes, et doivent s'équilibrer avec les redevances perçues auprès des usagers.

Ces redevances servent principalement à financer les travaux de protection, d'extension, de réfection des réseaux et des ouvrages (stations d'épuration, captages...) qui sont à la charge d'ACCM. En 2014, elles se sont élevées à 1,76 millions d'euros pour l'eau et 1,78 millions d'euros pour l'assainissement.

Ces redevances, ajoutées aux subventions reçues du conseil départemental, du conseil régional et de l'Agence de l'eau, ont permis de financer un programme important de travaux dans les domaines de l'eau (2,42 millions d'euros) et de l'assainissement (3,83 millions d'euros).



Service technique ACCM



Service technique ACCM

Une dotation de solidarité pour les communes



La loi permet aux communautés de verser à leurs communes membres une dotation de solidarité, qui vient abonder leurs recettes de fonctionnement. Cette solidarité financière est permise par une situation saine des finances communautaires, résultat notamment de politiques de développement économiques ambitieuses et volontaires. En 2014, 5,43 millions d'euros ont ainsi été répartis entre les six communes sur la base de critères dits de solidarité (potentiel fiscal, nombre d'habitants...), ainsi que d'un critère mesurant l'évolution des bases de taxe professionnelle sur chaque commune.

Répartition par commune en 2014

ARLES 21,92 M €

19 242 775 €

2 685 178 €

TARASCON 9,9 M €

8 980 091 €

928 843 €

ST-MARTIN 5,53 M €

4 245 767 €

1 288 810 €

STES-MARIES 1,96 M €

1 732 304 €

235 305 €

BOULBON 0,49 M €

309 214 €

182 179 €

ST-PIERRE 0,16 M €

50 840 €

114 990 €

attribution de compensation

dotation de solidarité

Le soutien des collectivités et des institutions partenaires

Dans ses différents domaines de compétences, la communauté d'agglomération fait régulièrement appel au soutien financier d'institutions partenaires, au premier rang desquelles figurent le conseil départemental des Bouches-du-Rhône et le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le conseil départemental contribue au développement d'ACCM, en soutenant notamment les investissements dans les domaines de l'eau, de l'assainissement ou du développement économique, ainsi que différentes actions dans les domaines de l'emploi et de l'insertion notamment.

La région apporte également son soutien à ACCM au travers d'un contrat de développement signé en 2010 portant notamment sur l'économie et l'emploi, l'habitat, la mobilité, l'environnement et le développement durable. Elle participe par ailleurs au financement des stations d'épuration, aux actions de la politique de la ville, de l'emploi et de l'insertion.

A noter également les concours financiers de l'Union européenne dans le cadre du plan local pour l'in-

sertion et l'emploi, de l'État dans le champs de la politique de la ville, et de l'Agence de l'eau pour le secteur hydraulique.



Le conseil communaut

LE PRÉSIDENT



CLAUDE VULPIAN
MAIRE DE SAINT-MARTIN DE CRAU

LES VICE-PRÉSIDENTS



DAVID GRZYB
1^{er} VICE-PRÉSIDENT



HERVÉ SCHIAVETTI
2^e VICE-PRÉSIDENT
MAIRE D'ARLES



BERNARD DUPONT
6^e VICE-PRÉSIDENT
MAIRE DE BOULBON



JACKY PICQUET
7^e VICE-PRÉSIDENT
MAIRE DE SAINT-PIERRE-DE-
MÉZOARGUES



NICOLAS KOUKAS
11^e VICE-PRÉSIDENT



MICHELLE FERRER
12^e VICE-PRÉSIDENTE

aire 2014



LUCIEN LIMOUSIN
3^e VICE-PRÉSIDENT
MAIRE DE TARASCON



DOMINIQUE TEIXIER
4^e VICE-PRÉSIDENT



GYLLES AYME
5^e VICE-PRÉSIDENT



NORA MEBAREK-MAKHLOUF
8^e VICE-PRÉSIDENTE



ROLAND PORTELA
9^e VICE-PRÉSIDENT



MARIE-ROSE LEXCELLENT
10^e VICE-PRÉSIDENTE



GEORGES BERNOT
13^e VICE-PRÉSIDENT



MOHAMED RAFAÏ
14^e VICE-PRÉSIDENT



HAMINA AFKIR
15^e VICE-PRÉSIDENTE







Les services communautaires

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Cité Yvan Audouard 5, rue Yvan Audouard
BP 30228 • 13637 ARLES Cedex
☎ 04 86 52 60 00 • Fax 04 90 18 43 79
www.agglo-accm.fr • lepresident@agglo-accm.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
(Le vendredi, fermeture à 16 h 30)

Directeur général des services

FRANÇOIS FORNERO
☎ 04 86 52 60 10

Accueil
MICHELINE ROUSSEL
JÔËL BALLOCHI

/// LES DIRECTIONS

**Direction des
services techniques**
ALAIN BEAUMONT
☎ 04 86 52 60 40

**Direction de l'aménagement
et du développement
territorial**
MARINE BAUDRY
☎ 04 86 52 60 10

**Direction des ressources
humaines**
LIONEL DHÔ
☎ 04 86 52 60 01

**Direction des finances
et de la commande publique**
NICOLE PALOUZIÉ
☎ 04 86 52 60 31

/// LES SERVICES

Communication
LAURE ROYAN
☎ 04 86 52 60 13

Emploi
CÉCILE TEYRAS
☎ 04 86 52 60 60

Habitat
CATHY HEYTE
☎ 04 86 52 60 80

**Service d'information
géographique**
CLAUDE ROUSSEAU
☎ 04 86 52 60 14

Moyens généraux
CAROLINE PESTEL
☎ 04 86 52 60 01

Eau et assainissement
ALAIN BEAUMONT
☎ 04 86 52 60 40

Transports
MURIEL GIRAUD
☎ 04 86 52 60 90

Conservatoire de musique
RENÉ VILLERMY
☎ 04 90 49 47 17
MURIEL GIRAUD
☎ 04 86 52 60 90

Développement économique
BRUNO DEFOUR
☎ 04 86 52 60 66

**Aménagement
des zones et infrastructures**
ISABELLE FONTENEAU
☎ 04 86 52 60 40

Politique de la ville
YANNICK BARBEAU
☎ 04 86 52 60 20

Aménagement du territoire
AURELIE THEDY
☎ 04 86 52 60 82

**Systemes d'information
et de télécommunications**
NICOLAS ISSART
☎ 04 90 49 35 14

Commande publique
CHRISTELLE ARMANDI
☎ 04 86 52 60 06

Les communes membres

Saint-Pierre-de-Mézoargues

Place de la mairie
13150 Saint-Pierre-de-Mézoargues
☎ 04 90 43 93 42

Boulbon

Place Victor Barberin
13150 Boulbon
☎ 04 90 43 95 47

Tarascon

Place du marché
13150 Tarascon
☎ 04 90 91 00 07

Saintes Maries-de-la-Mer

Avenue de la République
13460 Saintes-Maries-de-la-Mer
☎ 04 90 97 80 05

*La commune des Saintes-Maries-de-la-Mer
a intégré ACCM le 1^{er} janvier 2014*

Saint-Martin-de-Crau

1, place Dr Joseph
Bagnaninchi
13310 St-Martin-de-Crau
☎ 04 90 47 17 29

Arles

Place de la
République
13200 Arles
☎ 04 90 49 36 36

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLES CAMARGUE CRAU MONTAGNETTE

CITÉ YVAN AUDOUARD • 5, RUE YVAN AUDOUARD • BP 30228 • 13637 ARLES CEDEX • TÉL. 04 86 52 60 00 • FAX 04 90 18 43 79

www.agglo-accm.fr • facebook.com/page.accm



Arles Crau Camargue Montagnette